

Eneco Soleil & Vent Flex

Carte tarifaire novembre 2025 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte aux particuliers en Flandre et en Wallonie.



Tous les prix incluent 6% TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+
65,00	

	CONSOMMATION (€cent / kWh)					
1	Compteur simple	Compte	Compteur excl. nuit			
		HEURES PLEINES HEURES CREUSES				
13,22 13,22		13,22	13,22			
	12,19 12,19		12,19	12,19		
	(0,102 X BELPEX-RLP-M + 3,550) X 1,06					

Estimation annuelle

Tarif mensuel

Formule tarifaire

PARTAGE DE L'ENERGIE

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS ÉLECTRICITÉ : Utilisation de réseaux de distribution et de transport

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Gestionnaire de réseau			istribution / kWh)		Frais de transport	Tarif gestion des données	Tarif prosumer (1)
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit	(€cent / kWh)	(€ / an)	(€ / kVA / an)
AIEG	9,46	9,56	7,65	7,00	2,98	19,08	78,99
AIESH	12,80	14,21	7,76	7,76	2,98	18,21	97,68
ORES (Brabant Wallon)	10,79	11,46	6,63	5,41	2,98	13,84	86,96
ORES (Est)	10,79	11,46	6,63	5,41	2,98	13,84	86,96
ORES (Hainaut électricité)	10,79	11,46	6,63	5,41	2,98	13,84	86,96
ORES (Luxembourg)	10,79	11,46	6,63	5,41	2,98	13,84	86,96
ORES (Mouscron)	10,79	11,46	6,63	5,41	2,98	13,84	86,96
ORES (Namur)	10,79	11,46	6,63	5,41	2,98	13,84	86,96
ORES (Verviers)	10,79	11,46	6,63	5,41	2,98	13,84	86,96
REGIE DE WAVRE	11,48	11,65	7,21	6,17	2,98	28,09	89,91
TECTEO RESA	10,62	11,99	5,98	5,04	2,98	26,50	85,94

Gestionnaire de réseau	Tarif de prélèvement (€cent / kWh)		Tarif gestion des données (€ / an)		Tarif capacitaire	Tarif capacitaire	Tarif prosumer (1)
destionment de reseau	Heures normales	Excl. nuit	SMR1(*)	SMR3(**)	(€ / kW / an)	(€ / an)	(€ / kVA / an)
		COMPTEUR	DIGITAL				
FLUVIUS HALLE VILVOORDE	6,20	5,23	18,56	18,56	59,56	-	-
FLUVIUS ANTWERPEN	5,99	4,98	18,56	18,56	53,26	-	-
FLUVIUS IMEWO	6,24	5,21	18,56	18,56	56,44	-	-
FLUVIUS LIMBURG	6,80	5,63	18,56	18,56	51,81	-	-
FLUVIUS WEST	7,47	6,14	18,56	18,56	60,35	-	-
FLUVIUS MIDDEN VLAANDEREN (INTERGEM)	5,61	4,73	18,56	18,56	51,99	-	-
FLUVIUS KEMPEN (IVEKA)	6,44	5,34	18,56	18,56	56,30	-	-
FLUVIUS ZENNE DIJLE	6,42	5,41	18,56	18,56	59,15	-	-
COMPTEUR ANALOGIQUE							
FLUVIUS HALLE VILVOORDE	9,69	8,71	18,56	-	-	148,89	65,46
FLUVIUS ANTWERPEN	8,65	7,64	18,56	-	-	133,15	58,43
FLUVIUS IMEWO	9,40	8,36	18,56	-	-	141,10	63,48
FLUVIUS LIMBURG	10,09	8,93	18,56	-	-	129,51	68,18
FLUVIUS WEST	10,79	9,47	18,56	-	-	150,87	72,92
FLUVIUS MIDDEN VLAANDEREN (INTERGEM)	8,84	7,96	18,56	-	-	129,97	59,75
FLUVIUS KEMPEN (IVEKA)	9,71	8,61	18,56	-	-	140,75	65,61
FLUVIUS ZENNE DIJLE	9,93	8,91	18,56	-	-	147,87	67,08

IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ

(fixées par les autorités publiques)

Redevance de raccordement électric (€cent / kWh)	0,075		
Contribution Fonds Energie (Flandre) (2) (€ / mois)	Tension basse	Tension moyenne	
Tarif standard (domicilié)	0,00	188,35	
Tarif standard (non domicilié)	9,88	188,35	
Tarif consommateur protégé	0,00	0,00	
Accise fédérale	Cotisation		

, ,	,	,
Accise fédérale (€cent / kWh)	Droits d'accise spéciaux	Cotisation sur l'énergie
Consommation entre 0 et 3.000 kWh	5,0329	0,2042
Consommation entre 3.000 et 20.000 kWh	5,0329	0,2042
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	4,8188	0,2042
Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	4,7467	0,2042
Certificats verts et de cogénération (€cent / kWh)	1,52	
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)	3,07	

L'électricité produite se compose à 100 % d'électricité verte issue d'éoliennes et de panneaux solaires d'un parc de production belge. Eneco Soleil & Vent Flex est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé mensuellement sur la base du paramètre d'indexation Belpex-RLP-M [10/2025 : 77,9163 €/MWh]. D'autre part, le tarif annuel est estimé basé sur une estimation de la valeur moyenne de Belpex-RLP-M [10/2025 : 77,9163 €/MWh]. D'autre part, le tarif annuel est estimé basé sur une estimation de la valeur moyenne de Belpex-RLP-M [67,4791 €/MWh]. Ence oest en droit de modifier la méthode d'indexation et les conflicients associés à confloients associés à confloients associés à confloients associés à confloients associés à confloient sassociés à confloient sour le se le sour le la territorie de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus voir représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus voir représentatifs de la valeur économique de l'énergie sont majorés d'impôts, taxes est suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie vertre et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris cl-dessus sont les demiers montants connus. Votre consommation et ou louis pour besure atoujours calculés sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadar rég

Carte tarifaire version 012511 pour la Flandre et la Wallonie. / Valable du 1er novembre 2025 au 30 novembre 2025 inclus. / BC_032_012511_FR_ENECO_POWER_FLEX

SMR1 : régime de mesure mensuel ou annuel.
SMR3 : régime de mesure par quart d'heure.
Le tarif prosumer est applicable pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA valable pour les services Valorisation (voir page suivante) ou Compensation (Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers.) En Flandre, ce tarif est réparti par mois sur base de l'occaleillement moven (Lorsque vous consomi l'ensoleillement moyen. Pas soumis à la TVA

⁷⁶³ south de 12 m. 12196 TVA incluse Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,075.



Eneco Soleil & Vent Flex

Carte tarifaire novembre 2025 d'Eneco Belgium SA pour la relivrasion d'électricité par des **particuliers** en Flandre et en Wallonie.



Les tarifs d' injection sont exonérés de TVA

Indemnité supplémentaire pour l'injection

PRÉLÈVEMENT ET INJECTION / VALORISATION

REDEVANCE		INJECTION (€cent / kWh)				
FIXE (€ / an)		Compteur simple	Compte	ur double		
(6 / 311)			HEURES PLEINES	HEURES CREUSES		
		PRÉLÈVEMENT				
		Voir prélèvement	Voir prélèvement	Voir prélèvement	=	Estimation annuelle
		Voir prélèvement	Voir prélèvement	Voir prélèvement	>	Tarif mensuel
Voir prélèvement		Voir prélèvement	Voir prélèvement	Voir prélèvement	>	Formule tarifaire
voii preievement		INJECTION				
		3,47	3,47	3,47	== >	Estimation annuelle
		3,16	3,16	3,16	>	Tarif mensuel
		0,08 X BELPEX -2,843	0,08 X BELPEX -2,843	0,08 X BELPEX -2,843	>	Formule tarifaire
PARTAGE DE L'ENERGIE COÛT ADMINISTRATIF: VOIR PRÉLÈVEMENT			1			

Les conditions du prélèvement se trouvent à la première page de ce document.

Le tarif d'injection est variable et soumis à une indexation mensuelle sur la base du paramètre d'indexation Belpex-injection. Vous trouverez de plus amples informations à propos de ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont une estimation tarifaire. D'une part le prix mensuel a été calculé sur la base de la dernière valeur connue de Belpex-injection (10/2025: 75,0744€/MWh). D'autre part, le tarif annuel est estimé basé sur une estimation de la valeur moyenne de Belpex-injection (78,8542€/MWh). Eneco peut modifier le mécanisme d'indexation et les coefficients assortis à condition que les index concernés changent sur le plan du contenu ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'électricité injectée ou ne soient plus publiés ou le soient de manière irrégulière. Les montants mentionnés sont les derniers montants connus. Le volume d'injection sera toujours imputé aux montants en vigueur à ce moment, avec effet rétroactif. Eneco se réserve le droit d'adapter ces frais conformément aux modifications apportées au cadre réglementaire. Les adaptations à ces éléments, dont Eneco n'est pas responsable, sont entièrement récupérées sur le client (avec effet rétroactif). Les prix indiqués sont uniquement applicables aux clients avec une consommation domestique et une consommation d'électricité annuelle mesurée inférieure ou égale à 50 MWh et un raccordement basse tension avec une puissance de raccordement de maximum 56 kVA. Dans les autres cas, Eneco se réserve le droit d'adapter votre prix.

«Prélèvement et injection»: L'électricité que vous prélevez du réseau et celle que vous injectez dans le réseau sont facturées séparément. Vous touchez une indemnité pour l'électricité que vous injectez.

«Valorisation»: Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers. Vous injectez davantage d'électricité que vous n'en consommez ? Dans ce cas, vous touchez une indemnité supplémentaire pour l'injection. Ceci est possible avec un compteur bidirectionnel et avec un compteur numérique.

Les services disponibles sont spécifiques à la région.

Carte tarifaire version 012511 pour la Flandre et la Wallonie. / Valable du 1er novembre 2025 au 30 novembre 2025 inclus. Uniquement applicable si un contrat d'approvisionnement a été conclu. / BC_032_012511_FR_ENECO_POWER_FLEX